

États financiers consolidés

Société des loteries de l'Atlantique Inc.

31 mars 2018

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À l'intention des actionnaires de la
Société des loteries de l'Atlantique Inc.

Nous avons audité les états financiers consolidés (ci-joints) de la **Société des loteries de l'Atlantique Inc.**, qui comprennent le bilan consolidé au 31 mars 2018 et les états consolidés des résultats, du résultat global, des variations de l'insuffisance de l'actif et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales conventions comptables et d'autres renseignements explicatifs.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne que la direction juge nécessaire en vue de permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'inexactitudes importantes, qu'elles résultent de fraude ou d'erreur.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés fondée sur notre audit. Nous avons mené notre audit en conformité avec les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que nous respections des obligations déontologiques et que nous planifions et exécutions l'audit de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes.

Un audit comprend l'exécution de procédures visant à obtenir des éléments probants sur les montants et les informations figurant dans les états financiers consolidés. Les procédures choisies dépendent du jugement des auditeurs, y compris de l'évaluation des risques d'inexactitude importante dans les états financiers consolidés, qu'elle soit causée par la fraude ou une erreur. En évaluant ces risques, les auditeurs tiennent compte du contrôle interne relatif à la préparation et à la présentation fidèle des états financiers consolidés par l'entité afin de concevoir des procédures d'audit qui conviennent dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. L'audit comprend aussi l'évaluation du caractère approprié des conventions comptables utilisées et de la vraisemblance des estimations comptables effectuées par la direction, ainsi que l'évaluation de la présentation générale des états financiers consolidés.

Nous sommes d'avis que les éléments probants que nous avons recueillis lors de notre audit sont suffisants et appropriés pour servir de fondement à notre opinion.

Opinion

Nous sommes d'avis que les états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la **Société des loteries de l'Atlantique Inc.** au 31 mars 2018, ainsi que son rendement financier et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Saint John, Canada
7 juin 2018



Comptables professionnels agréés

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

À l'intention des actionnaires de la
Société des loteries de l'Atlantique Inc.

La responsabilité des états financiers consolidés faisant l'objet du présent rapport annuel incombe à la direction de la **Société des loteries de l'Atlantique Inc.** Ils ont été approuvés par son conseil d'administration.

La direction a préparé les états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière. L'information financière figurant dans le rapport annuel est conforme aux données présentées dans les états financiers consolidés.

La **Société des loteries de l'Atlantique Inc.** dispose de livres de compte, de systèmes d'information, de systèmes de contrôles financiers et de gestion, ainsi que d'un programme complet d'audit interne, qui donnent l'assurance raisonnable que des données financières exactes sont disponibles, que les actifs sont protégés et que les ressources sont gérées efficacement.

Le conseil d'administration supervise les activités d'audit externes et internes par l'entremise de son comité d'audit. Le comité examine les questions touchant à la comptabilité, à l'audit, aux systèmes de contrôle interne, aux états financiers consolidés et aux rapports des auditeurs internes et externes indépendants.



Brent Scrimshaw
Président-directeur général



Patrick Daigle, CPA, CA
Directeur des finances

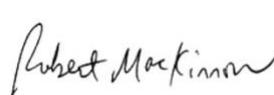
**SOCIÉTÉ DES LOTERIES DE L'ATLANTIQUE
INC. BILAN CONSOLIDÉ
AU 31 MARS**

[en milliers de dollars]

	2018	2017
ACTIF		
<i>Courant</i>		
Trésorerie [note 5]	3 019 \$	2 917 \$
Liquidités soumises à restrictions pour les lots [note 5]	18 214	18 120
Comptes débiteurs [note 6]	22 326	19 690
Frais payés d'avance et dépôts	15 029	21 008
Stocks [note 7]	5 841	6 420
	64 429	68 155
Biens et équipement [note 8]	71 405	89 009
Immobilisations incorporelles [note 9]	76 521	70 009
Prestations futures de retraite pour les employés [note 16]	34 264	32 529
Autres actifs à long terme	2 633	-
ACTIF TOTAL	249 252 \$	259 702 \$
PASSIF		
<i>Courant</i>		
Marge de crédit [note 10]		
Comptes créditeurs et charges à payer [note 11]	16 197 \$	11 480 \$
Produits reportés	24 505	26 227
Passifs pour lots non réclamés [note 12]	1 102	1 537
Montant à payer aux actionnaires [note 13]	18 214	18 120
Tranche des dettes à long terme échéant à moins d'un an [note 14]	6 595	9 579
	45 617	45 067
	112 230	112 010
Autres avantages futurs postérieurs à l'emploi [note 16]	13 853	15 168
Dettes à long terme [note 14]	88 729	114 347
Autres passifs à long terme	675	1 340
	103 257	130 855
CAPITAUX PROPRES		
Capital social [note 18]	1	1
Cumul des autres éléments du résultat global (perte)	2 633	(667)
Bénéfices non répartis	31 131	17 503
	33 765	16 837
PASSIF TOTAL ET CAPITAUX PROPRES	249 252 \$	259 702 \$
Engagements [note 21]		

Voir les notes complémentaires

Au nom du conseil d'administration

Directeur

Directrice

SOCIÉTÉ DES LOTERIES DE L'ATLANTIQUE INC.
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

[en milliers de dollars]

	2018	2017
Produit		
Ventes brutes de billets	709 512 \$	699 074 \$
Recettes nettes de la loterie vidéo	439 136	434 012
Produit du centre de divertissement	19 626	19 259
	1 168 274	1 152 345
Lots sur les ventes des billets	412 117	392 267
Produit net	756 157	760 078
Dépenses directes		
Commissions	134 165	133 436
Impression des billets	11 583	10 032
Autres coûts directs	2 784	2 602
	148 532	146 070
Bénéfice brut	607 625	614 008
Dépenses		
Charges d'exploitation et d'administration	101 562	105 054
Dépréciation et amortissement [notes 8 et 9]	31 490	32 549
Intérêts [notes 10 et 14]	3 135	3 315
	136 187	140 918
Bénéfice avant ce qui suit	471 438	473 090
Autres revenus	(69)	(1 284)
Taxes [note 20]	47 714	47 899
Versements au gouvernement du Canada [note 19]	4 568	4 543
	52 213	51 158
Bénéfice net	419 225 \$	421 932 \$

Voir les notes complémentaires

SOCIÉTÉ DES LOTERIES DE L'ATLANTIQUE INC.
ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

[en milliers de dollars]

	2018	2017
Bénéfice net	419 225 \$	421 932 \$
Autres éléments du résultat global		
Gains au cours du marché sur les instruments dérivés désignés et admissibles à titre de couverture de flux de trésorerie		
Variation de la juste valeur <i>[note 15]</i>	3 300	1 239
Avantages sociaux futurs		
Variation des hypothèses actuarielles <i>[note 16]</i>	(492)	10 235
Autres éléments du résultat global	2 808	11 474
Résultat global	422 033 \$	433 406 \$

Voir les notes complémentaires

SOCIÉTÉ DES LOTERIES DE L'ATLANTIQUE INC.
ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DES
CAPITAUX PROPRES [INSUFFISANCE DE L'ACTIF]
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

[en milliers de dollars]

	Capital social	Cumul (perte) des autres éléments du résultat global	Bénéfices non répartis	2018 Total des capitaux propres
Solde au début de l'exercice	1 \$	(667) \$	17 503 \$	16 837 \$
Bénéfice net	-	-	419 225	419 225
Autres éléments du résultat global	-	3 300	(492)	2 808
Résultat global	-	3 300	418 733	422 033
Distribution du bénéfice aux actionnaires [note 13]				
Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick	-	-	(124 923)	(124 923)
Province de Terre-Neuve-et-Labrador	-	-	(130 084)	(130 084)
Société des loteries et des jeux de la Nouvelle-Écosse	-	-	(133 217)	(133 217)
Prince Edward Island Lotteries Commission	-	-	(16 881)	(16 881)
Total du bénéfice réparti aux actionnaires	-	-	(405 105)	(405 105)
Solde en fin de d'exercice	1 \$	2 633 \$	31 131 \$	33 765 \$
				2017
	Capital social	Cumul (perte) des autres éléments du résultat global	Bénéfices non répartis	Total des capitaux propres
Solde au début de l'exercice	1 \$	(1 906) \$	(6 738) \$	(8 643) \$
Bénéfice net	-	-	421 932	421 932
Autres éléments du résultat global	-	1 239	10 235	11 474
Résultat global	-	1 239	432 167	433 406
Distribution du bénéfice aux actionnaires [note 13]				
Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick	-	-	(124 486)	(124 486)
Province de Terre-Neuve-et-Labrador	-	-	(135 194)	(135 194)
Société des loteries et des jeux de la Nouvelle-Écosse	-	-	(132 200)	(132 200)
Prince Edward Island Lotteries Commission	-	-	(16 046)	(16 046)
Total du bénéfice réparti actionnaires	-	-	(407 926)	(407 926)
Solde en fin d'exercice	1 \$	(667) \$	17,503 \$	16,837 \$

Voir les notes complémentaires

SOCIÉTÉ DES LOTERIES DE L'ATLANTIQUE INC.
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

[en milliers de dollars]

	2018	2017
Trésorerie fournie par (utilisée pour)		
<i>Activités d'exploitation</i>		
Bénéfice net	419 225 \$	421 932 \$
Ajout (déduction) des éléments hors trésorerie :		
Dépréciation et amortissement [notes 8 et 9]	31 490	32 549
Perte (gain) sur l'aliénation de biens et d'équipement	105	(504)
Autres éléments du résultat global	2 808	11 474
	453 628	465 451
Variation nette des composants hors trésorerie du fonds de roulement ₁	(1 125)	(13 341)
Augmentation des avantages sociaux futurs	(3 050)	(19 386)
	449 453	432 724
<i>Activités d'investissement</i>		
Achat de biens et d'équipement	(4 391)	(4 284)
Achat d'actifs incorporels	(16 132)	(23 325)
Produit de l'aliénation de biens et d'équipement	20	1 294
	(20 503)	(26 315)
<i>Activités de financement</i>		
Augmentation (diminution) de la marge de crédit	4 717	(10 608)
Produits de la dette à long terme	75 000	110 000
Remboursement de la dette à long terme	(100 068)	(100 557)
Remboursement du contrat de location exigible à long terme	-	(504)
Diminution des autres passifs à long terme	(665)	(1 275)
Augmentation des autres actifs à long terme	(2 633)	-
	(23 649)	(2 944)
Distribution aux actionnaires	(405 105)	(407,926)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	196	(4 461)
Trésorerie en début d'exercice	21 037	25 498
Trésorerie en fin d'exercice	21 233 \$	21 037 \$

Voir les notes complémentaires

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2018

[en milliers de dollars]

1. NATURE DES ACTIVITÉS

La Société des loteries de l'Atlantique Inc. [ci-après la « Société »] a été constituée en vertu de la *Loi sur les corporations commerciales* du Canada le 3 septembre 1976. Les actionnaires de la Société sont la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick, la Province de Terre-Neuve-et-Labrador, la Société des jeux de la Nouvelle-Écosse et la Prince Edward Island Lotteries Commission. Son bureau enregistré est situé au 922, rue Main à Moncton, au Nouveau-Brunswick, au Canada.

Le bénéfice de la Société est distribué deux fois par mois à chaque actionnaire. La distribution du bénéfice à chaque province est fondée sur le bénéfice calculé dans chacune d'entre elles selon la convention unanime des actionnaires modifiée et mise à jour.

La Société a été nommée pour exécuter, mener et gérer les loteries offertes par les provinces du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador et de l'Île-du-Prince-Édouard, et en leur nom. Elle a été nommée pour gérer le déroulement des loteries dans la province de la Nouvelle-Écosse par la Société des jeux de la Nouvelle-Écosse.

La Société a conclu un accord d'organisme exploitant officiel [ci-après l'« Accord »] avec la Société des jeux de la Nouvelle-Écosse qui exige que la Société obtienne l'approbation au préalable de la Société des jeux de la Nouvelle-Écosse avant d'apporter certains changements touchant les systèmes de loterie en Nouvelle-Écosse. L'Accord prévoit que tous les actifs acquis par la Société exclusivement aux fins de l'exploitation des loteries en Nouvelle-Écosse soient détenus par la Société en fiducie pour la Société des jeux de la Nouvelle-Écosse et en son nom, et que tous les passifs engagés pour acquérir ces actifs soient également les passifs de la Société des jeux de la Nouvelle-Écosse. En cas de résiliation de l'accord, la Société dispose de 24 mois pour transférer tous les actifs et les passifs liés aux systèmes de loterie de la Nouvelle-Écosse à la Société des jeux de la Nouvelle-Écosse. Toutefois, les actifs et passifs liés aux activités de loterie en Nouvelle-Écosse sont compris dans le bilan consolidé de la Société, puisque la Société des jeux de la Nouvelle-Écosse n'a pas l'intention de résilier l'accord et que, par conséquent, la Société s'attend à conserver l'avantage économique associé à l'ensemble des actifs acquis tout au long de leur durée de vie utile.

La Société a des accords de mandataire avec les provinces du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador et de l'Île-du-Prince-Édouard, qui comprennent des dispositions semblables. De même, ces provinces n'ont pas actuellement l'intention d'annuler les accords et, par conséquent, tous les actifs et les passifs liés aux activités de loterie dans ces provinces sont également comptabilisés avec la même hypothèse dans les états financiers consolidés de la Société.

Les statuts restreignent le nombre d'actionnaires à quatre et toute invitation adressée au public pour souscrire à des titres de la Société est interdite. En raison de ces restrictions, la Société administre les capitaux grâce au fonds de roulement et aux dettes pour garantir suffisamment de liquidités afin de gérer les activités actuelles et futures. L'acquisition d'une dette requiert l'approbation du conseil d'administration de la Société et de la Société des jeux de la Nouvelle-Écosse.

La Société est également restreinte par la *Loi sur la réglementation des jeux* de chaque province en ce qui a trait à la gestion des fonds pour les lots. Elle doit conserver des espèces en caisse équivalant au montant du passif en cours des lots non encaissés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2018

[en milliers de dollars]

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Base de la préparation

Le 7 juin 2018, le conseil d'administration a autorisé la publication des états financiers consolidés de la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 2018.

Base d'évaluation

Ces états financiers consolidés ont été préparés sur le principe de la continuité de l'exploitation, en vertu de la méthode du coût historique, sauf pour les instruments financiers dérivés qui ont été évalués à la juste valeur.

Énoncé de conformité

Les états financiers consolidés de la Société et de ses filiales pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 ont été préparés en conformité avec les Normes internationales d'information financière (ci-après les « IFRS ») et les interprétations de celles-ci adoptées par le Conseil des normes comptables internationales (ci-après le « CNCI »).

Monnaie de fonctionnement et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie de fonctionnement de la Société. Toutes les valeurs en dollars sont arrondies au millier de dollars près [000 \$], sauf pour les montants par action.

Base de la consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de ses filiales en propriété exclusive, Atlantic Gaming Equipment Limited, et 7865813 Canada Inc. Les états financiers des filiales sont préparés pour la même période de présentation de l'information financière que les états financiers consolidés de la Société, à l'aide de conventions comptables uniformes.

Les filiales sont entièrement consolidées à compter de la date d'acquisition, soit la date à laquelle la Société en a obtenu le contrôle, et continuent de l'être jusqu'à la date à laquelle ce contrôle cesse.

Les soldes, opérations, revenus et dépenses, et les bénéfices et pertes intersociétés, y compris les dividendes provenant des opérations intersociétés, sont totalement éliminés.

Liquidités et liquidités soumises à restrictions pour les lots

Les liquidités et les liquidités soumises à restrictions pour les lots figurant au bilan consolidé comprennent les fonds en banque et en caisse.

Aux fins de l'état consolidé des flux de trésorerie, les liquidités et les liquidités soumises à restrictions pour les lots sont composées de liquidités, selon la définition ci-dessus, déduction faite des découverts bancaires puisqu'ils sont considérés comme partie intégrante de la gestion des liquidités de la Société.

Conformément aux règlements provinciaux, la Société conserve des comptes de liquidités soumises à restrictions d'un montant équivalant aux passifs de jeux courants. Les retraits de ces comptes sont limités aux paiements des lots [note 12].

Les fonds détenus pour les portefeuilles alc.ca représentent les fonds remis à la Société par l'intermédiaire des portefeuilles des joueurs sur le site Web alc.ca. Ces montants sont déposés dans un compte bancaire distinct et sont soumis à restriction à l'interne par la Société exclusivement pour le financement du passif du portefeuille alc.ca.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2018

[en milliers de dollars]

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

Stocks

Les stocks sont composés de billets de loterie [billets Gagnez à la gratouille et billet à languettes], d'aliments et boissons, de fournitures de restaurant et de marchandises. Les stocks sont évalués au coût, déterminé par la méthode du coût moyen, ou à la valeur nette de réalisation si cette dernière est moins élevée. Les coûts engagés pour le transport de chaque produit à son emplacement actuel et pour l'amener à son état actuel sont comptabilisés en tant que coûts d'acquisition selon la méthode du coût moyen.

Biens et équipements

Les biens et équipements sont comptabilisés au coût, déduction faite du cumul des amortissements ou des pertes de valeur, le cas échéant. Le coût historique comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition des actifs. Les coûts subséquents sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés à titre d'actif distinct, selon le cas, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'article profiteront à la Société et que le coût de l'article peut être mesuré avec fiabilité. Tous les autres frais de réparation et d'entretien sont imputés à l'état consolidé des résultats au moment où ils sont engagés. Les coûts d'emprunts, les salaires internes et les frais de déplacement associés à l'acquisition, à la construction ou à la production des actifs admissibles sont incorporés au coût des actifs concernés.

Les terrains et les actifs qui ne sont pas prêts à être utilisés ne sont pas amortis. L'amortissement pour les autres actifs est imputé à l'état consolidé des résultats selon le coût, en soustrayant la valeur résiduelle estimée, selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs. La Société utilise les durées de vie utile suivantes pour les différentes catégories d'actifs :

Actif	Durée de vie utile
Bâtiment	De 5 à 50 ans
Véhicule	De 4 à 10 ans
Équipement opérationnel et de jeu	De 3 à 24 ans
Contrat de location-financement	Durée du bail
Améliorations locatives	Durée du bail

Si les coûts d'une certaine composante d'un bien et d'un équipement sont importants par rapport au coût total de l'article, ces coûts sont constatés et amortis séparément.

Les valeurs résiduelles des actifs, les durées de vie utile et les méthodes d'amortissement sont examinées chaque année et rajustées prospectivement, au besoin.

La décomptabilisation d'un élément de bien et d'équipement survient à son aliénation ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de son aliénation. Les profits ou pertes découlant de la décomptabilisation de l'actif [calculés comme étant la différence entre le produit net et la valeur comptable de l'actif] sont inclus dans l'état consolidé des résultats pour l'exercice au cours duquel l'actif est décomptabilisé.

Les frais de préouverture sont passés en charges dans l'état consolidé des résultats au moment où ils sont engagés.

Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles acquises séparément

Les immobilisations incorporelles acquises sont principalement les logiciels, les brevets et les licences pour les technologies. Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées au coût, déduction faite du

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2018

[en milliers de dollars]

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

cumul de l'amortissements ou des pertes de valeur. L'amortissement est imputé à l'état consolidé des résultats selon la méthode linéaire en fonction de leur durée de vie utile comme suit :

Actif	Durée de vie utile
Licences de logiciels	De 3 à 15 ans
Logiciels	De 3 à 15 ans
Logiciels de jeu	De 3 à 7 ans
Contrat de location-financement	Durée du bail

La Société dispose seulement d'immobilisations incorporelles acquises dont la durée de vie utile est déterminée. Les durées de vie utile estimatives et les méthodes d'amortissement sont examinées à la fin de chaque exercice, l'incidence des variations touchant les estimations étant comptabilisée prospectivement. La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles ayant des durées de vie limitées est prise en compte dans l'état consolidé des résultats dans la catégorie de dépenses correspondant à la fonction de l'immobilisation incorporelle. Les immobilisations incorporelles qui ne sont pas prêtes à être utilisées ne sont pas amorties.

Les profits ou pertes découlant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle sont mesurés en calculant la différence entre le produit net de l'aliénation et la valeur comptable de l'immobilisation et sont constatés dans l'état consolidé des résultats au moment où l'immobilisation est décomptabilisée.

Immobilisations incorporelles générées en interne – frais de recherche et développement

Les frais des activités de recherche sont constatés comme une dépense pour la période au cours de laquelle ils sont engagés. Les frais de développement liés principalement au développement de nouveaux logiciels de jeu ou de loterie ou de sites Web utilisés en vue de vendre les services de la Société sont pris en compte à titre d'immobilisation incorporelle lorsque la Société peut démontrer que les conditions suivantes requises par les Normes internationales d'information financière [ci-après « IAS »] 38, *Immobilisations incorporelles* sont respectées :

- l'immobilisation est identifiable et elle produira des avantages économiques futurs attendus;
- le coût peut être évalué de façon fiable.

Le montant constaté initialement pour les immobilisations incorporelles générées en interne correspond à la somme des coûts d'acquisition et de production qui peuvent être directement attribués au processus de développement ainsi qu'à une partie raisonnable des frais fixes associés au développement. Si l'immobilisation incorporelle générée en interne ne satisfait pas aux conditions de l'IAS 38, les coûts de développement sont pris en compte dans les profits ou les pertes pour la période au cours de laquelle ils ont été engagés. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles générées en interne sont présentées au coût, déduction faite du cumul de l'amortissements ou des pertes de valeur. L'amortissement de l'immobilisation commence une fois que le développement est achevé et que l'immobilisation peut être utilisée. L'immobilisation est amortie sur la période de l'avantage futur escompté selon la méthode linéaire. Les durées de vie utile appliquées actuellement sont les suivantes :

Actif	Durée de vie utile
Licences de logiciels	De 3 à 15 ans
Logiciels	De 3 à 15 ans
Logiciels de jeu	De 3 à 7 ans

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2018

[en milliers de dollars]

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

Au cours de la période de développement, l'immobilisation incorporelle fait l'objet d'un test de dépréciation chaque année.

Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qui nécessite une période importante afin d'être prêt pour l'utilisation visée ou sa vente sont incorporés au coût de l'actif en question. Tous les autres coûts d'emprunt sont passés en charges durant l'exercice au cours duquel ils surviennent. Les coûts d'emprunt sont composés des intérêts et des autres coûts qu'une entité engage relativement à l'emprunt des fonds.

Contrats de location

La décision de savoir si un accord est un contrat de location, ou s'il en comprend un, se fonde sur la substance de l'accord à la date de prise d'effet : si l'exécution de l'accord dépend ou non de l'utilisation d'un actif ou de plusieurs actifs déterminés, ou si l'accord confère ou non un droit d'utiliser l'actif.

Société en tant que preneur à bail

Les contrats de location-financement, qui transfèrent à la Société essentiellement tous les risques et avantages accessoires au droit de propriété de l'article loué, sont inscrits à l'actif au début de la location à la juste valeur du bien loué, ou, à la valeur actuelle des paiements de location minimaux si cette valeur est moins élevée. Les paiements de location sont répartis entre les frais de crédit et la réduction de l'obligation locative pour obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde résiduel. Les frais de crédit sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats.

Les actifs loués sont amortis selon la même méthode que celle utilisée pour les actifs détenus directement sur la durée de vie utile des actifs. Toutefois, s'il n'est pas raisonnable de penser que la Société obtiendra la propriété avant la fin de la durée du bail, l'actif est amorti sur la durée de vie utile estimative ou la durée du bail si cette durée est plus courte.

Les paiements des contrats de location-exploitation sont inscrits comme des dépenses à l'état consolidé des résultats selon la méthode linéaire sur la durée du bail.

Dépréciation d'actifs financiers

À chaque date de clôture, la Société détermine si quelque chose indique qu'un actif pourrait être déprécié. Si un tel indice existe, la Société estime la juste valeur marchande de l'actif. La juste valeur marchande d'un actif peut être évaluée grâce à des transactions commerciales récentes ou à un modèle de l'actualisation des flux de trésorerie. Si la valeur comptable est inférieure à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimatifs au taux de rendement actuel du marché pour un actif financier semblable, la dépréciation de ce montant existe.

Les moins-values sont constatées dans l'état consolidé des résultats dans les catégories de charges correspondant à la fonction de l'actif déprécié.

Dépréciation d'actifs non financiers

À chaque date de clôture, la Société détermine si quelque chose indique qu'un actif pourrait être déprécié. Si un tel indice existe, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à la juste valeur d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie [ci-après « UGT »] moins les coûts de vente, ou à sa valeur d'utilité si cette dernière est plus élevée. Elle est déterminée pour un actif en particulier, sauf si l'actif ne génère pas de rentrées de fonds indépendantes en grande partie de celles produites par d'autres actifs. Lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme étant déprécié et sa valeur est réduite à sa valeur recouvrable. En évaluant la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimatifs sont actualisés à

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2018

[en milliers de dollars]

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

l'aide d'un taux d'actualisation avant impôts qui tient compte des évaluations actuelles du marché de la valeur temporelle de l'argent et des risques propres à l'actif. Pour déterminer la juste valeur moins les coûts de vente, un modèle d'évaluation approprié est utilisé.

Les moins-values sont constatées dans l'état consolidé des résultats dans les catégories de charges correspondant à la fonction de l'actif déprécié.

Pour les actifs déjà dépréciés, une évaluation est réalisée à chaque date de clôture pour savoir si quelque chose indique que les moins-values déjà comptabilisées pourraient ne plus exister ou avoir diminué. Si un tel indice existe, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT. Une moins-value déjà comptabilisée est contrepassée seulement si un changement a été apporté aux hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la comptabilisation de la dernière moins-value. L'écriture de contrepassation est limitée pour que la valeur comptable de l'actif n'excède pas sa valeur recouvrable et qu'elle n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite de l'amortissement, si aucune moins-value n'avait été comptabilisée pour l'actif au cours des années antérieures. Une telle écriture de contrepassation est constatée dans l'état consolidé des résultats.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation [juridique ou implicite] en cours découlant d'un événement antérieur, et que les coûts pour s'acquitter de l'obligation sont à la fois probables et aptes à être évalués de façon fiable. Quand la Société s'attend à ce qu'une partie ou la totalité d'une provision soit remboursée, par exemple en vertu d'un contrat d'assurance, le remboursement est constaté en tant qu'actif distinct, mais seulement lorsque le remboursement est pratiquement certain. La charge associée à une provision figure dans l'état consolidé des résultats, déduction faite de tout remboursement. Si l'incidence de la valeur temporelle de l'argent est importante, les provisions sont actualisées à l'aide d'un taux avant impôts courant qui tient compte, au besoin, des risques propres au passif. Lorsque l'actualisation est utilisée, l'augmentation de la provision causée par le passage du temps est constatée en tant que frais financier. La Société a enregistré des provisions pour les congés de maladie et la mise hors service d'une immobilisation.

Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

La Société participe à un régime de retraite contributif à prestations déterminées interentreprises. Elle offre aussi des prestations de soins de santé, une assurance-vie et des retraites supplémentaires ponctuelles après la cessation d'emploi.

Le coût des prestations dans le cadre des régimes à prestations déterminées est établi séparément pour chaque régime à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Les pertes et les écarts actuariels sont constatés en tant que résultat ou charge dans les autres éléments du résultat global au cours de la période pendant laquelle ils surviennent.

Les coûts des services passés sont comptabilisés à titre de dépense selon la méthode linéaire sur la période moyenne jusqu'à ce que les prestations soient acquises. Si les prestations ont déjà été acquises, immédiatement après l'entrée en vigueur d'un régime de pension ou des changements apportés à ce dernier, les coûts des services passés sont comptabilisés immédiatement.

L'actif ou le passif au titre des prestations déterminées comprend la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations constituées (en utilisant un taux d'actualisation fondé sur des obligations de sociétés bien établies), comme l'explique la note 16, moins les coûts des services passés et (pour l'obligation au titre des prestations) moins la juste valeur des actifs du régime, duquel les obligations doivent être réglées. Les actifs du régime ne sont pas accessibles aux créanciers de la Société et ils ne peuvent être versés directement à cette dernière. La juste valeur est basée sur le

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2018

[en milliers de dollars]

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

prix du marché et elle correspond, dans le cas des titres cotés, au cours acheteur publié. La valeur comptabilisée de tout actif au titre des prestations déterminées est limitée à la somme des coûts des services passés et de la valeur actuelle de tout avantage économique accessible sous forme de remboursements du régime ou de réductions des cotisations futures au régime.

Instruments financiers

Comptabilisation initiale et évaluation

Lors de la comptabilisation initiale, la Société désigne ses actifs financiers i) comme actifs financiers à la juste valeur par l'intermédiaire du compte de résultat, ii) comme prêts et créances ou iii) comme disponibles à la vente. Les passifs financiers sont catégorisés i) à la juste valeur par l'intermédiaire du compte de résultat, ii) comme passifs financiers au coût amorti ou iii) comme dérivés désignés comme instruments de couverture dans une couverture efficace, selon le cas. Tous les instruments financiers sont d'abord évalués à la juste valeur plus, dans le cas des actifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par l'intermédiaire du compte de résultat, les coûts d'opération directement attribuables.

Les actifs financiers de la Société comprennent les liquidités, les liquidités soumises à restrictions pour les lots, les comptes débiteurs et les créances à recevoir des actionnaires.

Les passifs financiers de la Société comprennent la marge de crédit, les comptes créditeurs et les charges à payer, les passifs pour les lots non réclamés, les dettes envers les actionnaires, la dette à long terme, les contrats de location exigibles à long terme et les autres passifs à long terme, y compris les instruments dérivés.

Évaluation subséquente des actifs financiers

L'évaluation subséquente des actifs financiers dépend de leur classement, comme suit :

- i. Actifs financiers à la juste valeur par l'intermédiaire du compte de résultat

Les actifs financiers à la juste valeur par l'intermédiaire du compte de résultat comprennent les actifs financiers détenus aux fins d'opération et les actifs financiers désignés lors de la comptabilisation initiale à la juste valeur par l'intermédiaire du compte de résultat. Les actifs financiers sont catégorisés comme étant détenus aux fins d'opération s'ils sont acquis en vue d'être vendus ou rachetés à court terme. Cette catégorie comprend les instruments financiers dérivés contractés par la Société qui ne sont pas désignés comme instruments de couverture dans des relations de couverture au sens de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, y compris des dérivés incorporés distincts, et sont aussi classés comme étant détenus aux fins d'opération à moins qu'ils ne soient désignés comme instruments de couverture efficace.

Les actifs financiers à la juste valeur par l'intermédiaire du compte de résultat sont constatés dans le bilan consolidé à la juste valeur, et l'évolution de la juste valeur est comptabilisée dans les charges diverses (produits) ou la charge d'intérêts dans l'état consolidé des résultats.

La Société n'a pas désigné d'actif financier lors de la comptabilisation initiale à la juste valeur par l'intermédiaire du compte de résultat.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2018

[en milliers de dollars]

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

ii. Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après l'évaluation initiale, ces actifs financiers sont ensuite évalués au coût amorti à l'aide de la méthode des intérêts effectifs, déduction faite de la moins-value. Les pertes découlant de la baisse de valeur sont prises en compte dans l'état consolidé des résultats à titre de dotation aux amortissements.

Les titres de cette catégorie comprennent les liquidités, les liquidités soumises à restrictions pour les lots, les comptes débiteurs et les créances à recevoir des actionnaires.

Décomptabilisation

Un actif financier [ou, le cas échéant, une partie d'un actif financier ou une partie d'un groupe d'actifs financiers semblables] est décomptabilisé au moment où les droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif sont expirés ou encore au moment où la Société a transféré ses droits de recevoir des flux de trésorerie de l'actif.

Dépréciation d'actifs financiers

À chaque date de clôture, la Société évalue si des données objectives montrent qu'un actif financier ou qu'un groupe d'actifs financiers est déprécié. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est réputé être déprécié s'il existe, et seulement s'il existe, une preuve objective de moins-value résultant d'un ou de plusieurs événements qui se sont produits après la comptabilisation initiale de l'actif [un « événement générateur de pertes » avéré] et que l'incident générateur de pertes a une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimatifs de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers qui peut être estimée de manière fiable.

Les données probantes de la moins-value peuvent comprendre des indications que les débiteurs ou que le groupe de débiteurs éprouvent des difficultés financières importantes, des arriérés d'intérêts ou des paiements du capital en souffrance, la probabilité qu'ils fassent faillite ou qu'ils procèdent à une autre réorganisation financière et des situations où des données observables indiquent qu'il y a une diminution mesurable des flux de trésorerie futurs estimatifs, comme des changements dans les arriérés ou une conjoncture qui correspond aux manquements.

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, la Société détermine d'abord s'il existe des données objectives de la moins-value, individuellement pour chaque actif financier qui est important pris isolément ou collectivement pour les actifs financiers qui ne sont pas importants pris isolément. Si la Société détermine qu'il n'existe aucune preuve objective de la moins-value pour un actif financier évalué isolément, qu'il soit important ou non, elle inclut l'actif dans un groupe d'actifs financiers possédant des caractéristiques de risque de crédit semblables et elle les évalue collectivement en ce qui a trait à la moins-value. Les actifs qui sont évalués individuellement pour la dépréciation et pour lesquels une moins-value est comptabilisée, ou continue de l'être, ne sont pas inclus dans un test de dépréciation collectif.

S'il y a des preuves objectives qu'une moins-value a été subie, le montant de la perte est mesuré comme étant la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimatifs [à l'exclusion des créances irrécouvrables futures estimatives qui n'ont pas encore été subies].

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2018

[en milliers de dollars]

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

Évaluation subséquente des passifs financiers

L'évaluation subséquente des passifs financiers dépend de leur classement, comme suit :

- i. Passifs financiers à la juste valeur par l'intermédiaire du compte de résultat

Les passifs financiers à la juste valeur par l'intermédiaire du compte de résultat comprennent les passifs financiers détenus aux fins d'opération et les passifs financiers désignés lors de la comptabilisation initiale à la juste valeur par l'intermédiaire du compte de résultat.

Les passifs financiers sont catégorisés comme étant détenus aux fins d'opération s'ils sont acquis en vue d'être vendus à court terme. Cette catégorie comprend les instruments financiers dérivés contractés par la Société qui ne sont pas désignés comme instruments de couverture dans des relations de couverture au sens de l'IAS 39.

Les profits ou pertes sur les passifs détenus aux fins d'opération sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats. La Société n'a pas désigné de passif financier lors de la comptabilisation initiale à la juste valeur par l'intermédiaire du compte de résultat.

- ii. Passifs financiers au coût amorti

Après la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêt sont ensuite évalués au coût amorti à l'aide de la méthode des intérêts effectifs. Les profits et pertes sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats au moment où les passifs sont décomptabilisés ainsi que par le processus d'amortissement de la méthode des intérêts effectifs.

Le coût amorti est calculé en tenant compte des moins-values ou des primes à l'acquisition ainsi que des frais ou des coûts qui font partie intégrante de la méthode des intérêts effectifs. L'amortissement par la méthode des intérêts effectifs est compris dans les charges diverses (produits) de l'état consolidé des résultats.

Les passifs financiers classés dans cette catégorie comprennent la marge de crédit, les comptes créditeurs et les charges à payer, les passifs pour les lots non réclamés, les dettes envers les actionnaires et la dette à long terme.

- iii. Dérivés désignés comme instruments de couverture dans une couverture efficace

La Société utilise des instruments financiers dérivés comme les échanges de taux pour couvrir les risques associés aux fluctuations des taux d'intérêt. Ces instruments financiers dérivés sont constatés initialement à la juste valeur à la date à laquelle un contrat dérivé est conclu et ils sont réévalués par la suite à la juste valeur. Les dérivés sont comptabilisés comme des actifs lorsque leur juste valeur est positive et comme des passifs lorsque leur juste valeur est négative.

Tout profit ou toute perte découlant de changements à la juste valeur des dérivés qui n'est pas admissible à la comptabilité de couverture est constaté directement dans le bénéfice net ou la perte nette pour l'exercice.

La juste valeur des contrats d'échange de taux d'intérêt est déterminée par rapport aux valeurs de marché d'instruments semblables. À la formation d'une relation de couverture, la Société désigne et consigne officiellement la relation de couverture à laquelle elle souhaite appliquer la comptabilité de couverture ainsi que l'objectif et la stratégie de gestion des risques pour la couverture. La consignation comprend l'identification de l'instrument de couverture, l'élément ou l'opération de couverture, la nature du risque couvert et la façon dont l'entité évaluera l'efficacité de l'instrument de

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2018

[en milliers de dollars]

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

couverture pour compenser l'exposition aux changements de la juste valeur de l'élément de couverture ou des flux de trésorerie attribuables au risque couvert.

De telles couvertures devraient être très efficaces pour compenser les changements de la juste valeur ou des flux de trésorerie et sont évaluées sur une base de permanence pour établir qu'elles sont réellement très efficaces tout au long des périodes de présentation de l'information financière pour lesquelles elles ont été désignées.

Les échanges de taux d'intérêt servant à couvrir l'exposition aux fluctuations des flux de trésorerie imputables à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé ou à des opérations dont la réalisation est très probable sont catégorisés comme étant des couvertures de trésorerie. La partie efficace du profit ou de la perte sur l'instrument de couverture est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global, tandis que la partie inefficace est comptabilisée dans l'état consolidé des résultats à titre de charges diverses (produits).

Les sommes imputées dans les autres éléments du résultat global sont transférées à l'état consolidé des résultats lorsque l'opération de couverture a une incidence sur le compte de résultat, par exemple lorsque le produit financier ou la charge financière qui sont couverts sont comptabilisés ou lorsqu'une vente ou un achat prévu a lieu.

Si l'opération prévue ou l'engagement ferme ne devait plus avoir lieu, le profit ou la perte cumulatif déjà comptabilisé dans les capitaux propres est transféré à l'état consolidé des résultats. Si l'instrument de couverture expire ou qu'il est vendu, résilié ou exercé sans remplacement ni report, ou si sa désignation à titre de couverture est révoquée, le profit ou la perte cumulatif déjà comptabilisé dans les autres éléments du résultat global demeurent dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que l'opération prévue ou que l'engagement ferme ait une incidence sur le compte de résultat.

La Société utilise les échanges de taux d'intérêt pour couvrir la volatilité des paiements de droits variables à un taux d'intérêt fixe pour la durée de la dette respective.

Les passifs financiers classés dans cette catégorie comprennent les autres passifs à long terme.

Classement courant et à long terme

Les instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme tels et qui sont des instruments de couverture efficaces sont classés comme courants ou à long terme ou séparés en partie courante et à long terme en fonction de l'évaluation des faits et des circonstances [c'est-à-dire les flux de trésorerie sous-jacents provenant de contrats].

- Lorsque la Société possède un dérivé à titre de couverture économique [et qu'elle n'applique pas la comptabilité de couverture] pour une période de plus de 12 mois après la date de clôture, le dérivé est classé à long terme [ou séparé en partie courante et à long terme] conformément au classement de l'élément de couverture sous-jacent.
- Les instruments dérivés qui sont désignés comme tels et qui sont des instruments de couverture efficaces sont classés conformément au classement de l'élément de couverture sous-jacent. L'instrument dérivé est séparé en partie courante et à long terme seulement si une attribution fiable peut être effectuée.

Décomptabilisation

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation en vertu de la responsabilité est acquittée, annulée ou échue. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre du même prêteur selon des modalités très différentes ou que les modalités d'un passif existant sont considérablement modifiées, cet échange ou cette modification est traité

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2018

[en milliers de dollars]

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

comme une décomptabilisation du passif initial et la comptabilisation d'un nouveau passif, et la différence entre les valeurs comptables respectives est comptabilisée dans l'état consolidé des résultats.

Compensation des instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans le bilan consolidé quand, et seulement quand, il y a un droit juridique actuellement applicable pour compenser les montants comptabilisés et qu'il y a une intention de régler le montant net ou de réaliser les actifs et d'éteindre les passifs simultanément.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers qui sont négociés sur des marchés actifs à chaque date de clôture est déterminée par rapport aux cours du marché ou aux modes de cotation du contrepartiste [le cours acheteur pour les positions acheteurs et le cours vendeur pour les positions vendeurs], sans déduction des coûts d'opération.

Pour les instruments financiers qui ne sont pas négociés sur le marché actif, la juste valeur est fixée à l'aide de techniques d'évaluation appropriées. Ces techniques peuvent comprendre l'utilisation des opérations récentes conclues sur le marché dans des conditions de concurrence normale; l'utilisation de la juste valeur actuelle d'un autre instrument qui est sensiblement le même; des analyses de l'actualisation des flux de trésorerie ou d'autres modèles d'évaluation.

Constataion des produits

Le produit est constaté dans la mesure où il est probable que les avantages économiques profiteront à la Société et que le produit peut être mesuré avec fiabilité. Le produit est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue, à l'exclusion des rabais, des billets gratuits et des commissions des paris mutuels. La Société évalue ses accords sur les produits par rapport à des critères particuliers afin de déterminer si elle agit à titre de mandant ou de mandataire. La Société a conclu qu'elle agit à titre de mandant dans tous ses accords sur les produits. Dans chacune des catégories de produits, les critères de comptabilisation qui suivent doivent aussi être satisfaits avant de constater le produit :

Ventes brutes de billets

Produit de la loterie

Le produit de la loterie et les charges directes correspondantes sont comptabilisés à la date du tirage. Les recettes des billets de loterie vendus avant le 31 mars pour des tirages tenus ultérieurement sont enregistrées à titre de produit reportés.

Produit des billets de loterie instantanée

Le produit des jeux de loterie instantanée et les charges directes correspondantes sont comptabilisés au moment de l'activation, ce qui détermine le transfert du droit de propriété au détaillant.

Produit des jeux interactifs

Le produit des jeux interactifs et la charge directe correspondante sont comptabilisés au moment du jeu.

Recettes nettes de la loterie vidéo

Le produit de la loterie vidéo et les charges directes correspondantes sont comptabilisés au moment du jeu et sont enregistrés après déduction des crédits versés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2018

[en milliers de dollars]

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

Produit du centre de divertissement

Le produit du centre de divertissement comprend les recettes des appareils de jeu électronique, enregistrés après déduction des crédits versés au moment du jeu, des jeux du table, enregistrés après déduction des versements au moment du jeu, des courses et des ventes de restaurant.

La Société exploite un programme de points de fidélité à son centre de divertissement qui permet aux joueurs d'accumuler des points au moment du jeu. Les points peuvent être échangés contre des produits ou des jeux. La contrepartie reçue est répartie entre le produit du centre de divertissement et les points accordés, la contrepartie attribuée aux points équivalant à leur juste valeur. La juste valeur des points accordés est différée et constatée à titre de produit au moment où les points sont échangés.

Charges relatives aux lots

Les charges relatives aux lots pour les jeux de tirage sont enregistrées en fonction du passif réel des lots pour chaque jeu en ligne au moment du tirage. Toutes les obligations pour les lots découlant de ces tirages sont enregistrées à titre de passifs pour lots non réclamés au bilan consolidé.

Les lots des billets de loterie instantanée sont comptabilisés comme un pourcentage des ventes de billets conformément au versement théorique des lots pour ce jeu.

Les lots des loteries vidéo et des jeux interactifs correspondent aux lots réellement gagnés pour chaque jeu, au point où la vente a lieu.

En plus des lots en argent, la Société accorde des billets gratuits. La valeur attribuée à ces lots équivaut au prix de vente.

Produit d'intérêts

Pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti, les intérêts créditeurs ou débiteurs sont constatés à l'aide du taux effectif, qui correspond au taux qui actualise exactement les sorties ou les entrées de trésorerie futures estimatives sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou sur une période plus courte, selon le cas, pour correspondre à la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Les intérêts créditeurs sont compris dans les autres produits de l'état consolidé du résultat.

Taxes de vente

À titre d'inscrit visé par règlement, la Société effectue des versements de la TPS/TVH au gouvernement fédéral aux termes du *Règlement sur les jeux de hasard* pris en application de la *Loi sur la taxe d'accise*. La taxe nette de la Société pour une période de déclaration est calculée à l'aide de la taxe nette attribuable aux activités de jeux de hasard et aux autres activités. La taxe nette attribuable aux activités de jeux de hasard mène à un fardeau fiscal équivalant à deux fois le taux de la TPS/TVH sur la plupart des dépenses de jeux taxables engagées par la Société [note 20]. La TVH est payée au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve-et-Labrador, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard selon leur taux de TVH respectif.

Le montant net des taxes de vente recouvrable auprès de l'autorité fiscale, ou payable à cette dernière, est compris dans les créances ou les passifs courants du bilan consolidé.

Impôts sur les bénéfices

La Société est détenue par les quatre gouvernements des provinces de l'Atlantique et n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2018

[en milliers de dollars]

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

Versements au gouvernement du Canada

En vertu des ententes fédérales-provinciales, le gouvernement du Canada a accepté de se retirer de la vente de billets de loterie et de s'abstenir de réintégrer le domaine des jeux de hasard et des paris. En contrepartie, les provinces et territoires du Canada versent la somme de 24 000 \$ chaque année, en dollars de 1979, rajustée annuellement en fonction de l'indice des prix à la consommation [note 19].

3. PRINCIPALES ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES

Pour dresser les états financiers consolidés de la Société, la direction doit faire des estimations et des hypothèses qui ont un effet sur les montants du produit, des charges, des actifs et des passifs, et sur la présentation des passifs éventuels, à la fin de la période de présentation de l'information financière. Toutefois, des incertitudes à l'égard de ces hypothèses et estimations pourraient produire des résultats exigeant une régularisation importante de la valeur comptable de l'actif ou du passif touché pour les exercices futurs.

Les principales hypothèses concernant l'avenir et les autres sources principales d'incertitude relative aux estimations à la date de clôture qui présentent un risque important d'entraîner une régularisation importante des valeurs comptables constatées dans les états financiers consolidés de la Société sont analysées ci-dessous.

Détermination des durées de vie utile des immobilisations corporelles et incorporelles

La Société fonde la détermination des durées de vie utile de ses immobilisations corporelles et incorporelles sur un examen détaillé de toutes les données empiriques relatives aux différentes catégories d'actifs, ayant recours également aux connaissances des personnes compétentes responsables des opérations pour établir les durées de vie utile. En outre, la Société détermine au moins chaque année si les durées de vie utile appliquées actuellement sont toujours valides pour les différentes catégories d'actifs. Tout changement externe ou interne à l'environnement de la Société peut avoir une incidence sur la durée de vie utile prévue de certains actifs et peut donc agir comme élément déclencheur du réexamen des prévisions relatives à la durée de vie utile.

Dépréciation d'actifs financiers

Il y a moins-value lorsque la valeur au sein de l'entreprise d'un actif dépasse sa juste valeur marchande. La juste valeur marchande peut être évaluée grâce à des opérations récentes sur le marché ou à un modèle de l'actualisation des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie sont tirés du budget des cinq prochaines années. La valeur recouvrable est particulièrement sensible au taux d'actualisation utilisé dans le modèle de l'actualisation des flux de trésorerie ainsi qu'aux rentrées de fonds futures estimatives et au taux de croissance utilisé aux fins de projection.

Dépréciation d'actifs non financiers

Il y a moins-value lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT dépasse sa valeur recouvrable, qui correspond à la juste valeur moins les coûts de vente ou à sa valeur d'utilité si ce montant est supérieur. Le calcul de la valeur d'utilité est fondé sur un modèle de l'actualisation des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie sont tirés du budget des cinq prochaines années et ne comprennent pas les activités de réorganisation à l'égard desquelles la Société ne s'est pas encore engagée ni les investissements futurs importants qui amélioreront le rendement des actifs de l'UGT qui est évaluée. La valeur recouvrable est particulièrement sensible au taux d'actualisation utilisé dans le modèle de l'actualisation des flux de trésorerie ainsi qu'aux rentrées de fonds futures estimatives et au taux de croissance utilisé aux fins de projection. Les principales hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des différentes UGT, dont l'analyse de sensibilité, sont expliquées en détail aux notes 8 et 9.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2018

[en milliers de dollars]

3. PRINCIPALES ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES [suite]

Avantages sociaux futurs

Le coût des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres avantages postérieurs à l'emploi ainsi que la valeur actualisée de l'obligation au titre du régime de retraite sont déterminés à l'aide d'évaluations actuarielles. Une évaluation actuarielle exige la formulation de diverses hypothèses.

Ces estimations et hypothèses comprennent la détermination du taux d'actualisation, des futures augmentations salariales, des taux de mortalité, du rendement du capital investi dans les actifs du régime et des futures hausses de la pension. En raison de la complexité de l'évaluation, des hypothèses sous-jacentes et de sa nature à long terme, une obligation au titre des prestations constituées est très sensible aux changements apportés à ces hypothèses. Toutes les hypothèses sont examinées à chaque date de clôture. De plus amples renseignements sur les hypothèses sont présentés à la note 16.

Frais de développement

Les frais de développement sont capitalisés conformément à la convention comptable de la note 2, « Immobilisations incorporelles ». La comptabilisation initiale de ces frais s'appuie sur l'opinion de la direction selon laquelle la faisabilité technologique et économique est confirmée, généralement lorsqu'un projet de développement de produit a atteint un jalon défini selon un modèle de gestion de projet établi. Pour déterminer les sommes devant être capitalisées, la direction formule des hypothèses quant à la génération de trésorerie future prévue du projet, aux taux d'actualisation devant être appliqués et à la durée prévue de l'avantage. Au 31 mars 2018, la somme des coûts de développement capitalisés totalisait 2 792 \$ [3 128 \$ en 2017].

Les frais de développement capitalisés sont principalement destinés à la personnalisation, à la mise en œuvre et à la mise à l'essai de nouvelles solutions logicielles de jeux et de sites Web offrant des renseignements sur les jeux aux clients de la Société, mais servant également à passer une commande sur le site Web se traduisant en chiffre d'affaires pour la Société. Pendant le développement de nouvelles solutions logicielles de jeux et de sites Web axés sur le chiffre d'affaires, il n'est pas certain que ces outils seront finalement acceptés par le marché et qu'ils généreront des produits suffisants. Toutefois, selon les études de marché de la Société et l'examen des autres marchés où ces mêmes solutions ou des solutions semblables ont déjà été mises en œuvre, la direction de la Société est convaincue que les frais de développement capitalisés produiront des avantages futurs suffisants pour couvrir les frais capitalisés.

Juste valeur des instruments financiers

Quand la juste valeur d'actifs et de passifs financiers [en particulier les instruments financiers dérivés comme les échanges de taux d'intérêt] inscrits dans le bilan consolidé ne peut être établie à partir des marchés actifs, elle est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation, dont le modèle de l'actualisation des flux de trésorerie. Les entrées de ces modèles sont tirées de marchés observables, dans la mesure du possible mais, lorsque cela s'avère impossible, un certain discernement est nécessaire pour fixer les justes valeurs. L'évaluation nécessite notamment de tenir compte d'entrées comme le risque de liquidité, le risque de crédit et la volatilité. Les changements apportés aux hypothèses sur ces facteurs pourraient avoir une incidence sur la juste valeur déclarée pour les instruments financiers.

Constatation des produits – Programme de fidélité des joueurs

La Société estime la juste valeur des points octroyés dans le cadre du programme de fidélité des joueurs en appliquant des techniques statistiques. Les entrées de ces modèles comprennent la formulation d'hypothèses sur les taux d'échange prévus, l'assortiment de produits qui pourront être échangés dans l'avenir et les préférences des clients. Les points accordés dans le cadre du programme sont valables pour un an. Au 31 mars 2018, le passif estimé pour les points non échangés totalisait environ 64 \$ [60 \$ en 2017].

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2018

[en milliers de dollars]

4. NORMES PUBLIÉES QUI NE SONT PAS ENCORE EN VIGUEUR

Voici les normes publiées qui ne sont pas encore en vigueur à la date de publication des états financiers consolidés de la Société. Les normes et les interprétations publiées qui sont présentées ci-dessous sont celles dont la Société s'attend raisonnablement à ce qu'elles aient une incidence sur la communication d'informations, la situation financière ou le rendement lors de leur application ultérieure. La Société a l'intention d'adopter ces normes quand elles entreront en vigueur.

IFRS 9, Instruments financiers

L'IFRS 9 remplace l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Elle introduit des modifications au classement et à l'évaluation des actifs financiers, un nouveau modèle de dépréciation prévue et un nouveau modèle de comptabilité de couverture. L'IFRS 9 entrera en vigueur le 1^{er} avril 2018 et sera appliquée rétroactivement conformément à l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*. La direction continue d'évaluer l'incidence de la nouvelle norme sur ses états financiers, mais elle s'attend à ce que les produits de certaines opérations soient présentés après déduction des lots payés et ne prévoit pas de changement pour le traitement de sa couverture de flux de trésorerie.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

L'IFRS 15 a été publiée en mai 2014 et offre un modèle unique en cinq étapes fondé sur des principes devant être appliqués à tous les contrats avec des clients. La norme fournit des indications quant au choix du moment de la constatation des produits, y compris la comptabilité des contreparties variables, les coûts associés à l'exécution et à l'obtention d'un contrat et diverses autres questions. De nouvelles obligations en matière d'information relatives aux produits entrent également en vigueur. La nouvelle norme doit être appliquée soit rétrospectivement à chaque date de clôture antérieure présentée (« méthode rétrospective intégrale ») ou rétrospectivement avec l'effet cumulé de l'application initiale de la nouvelle norme comptabilisée à la date de l'application initiale (« méthode transitoire rétrospective modifiée »). La Société adopte la nouvelle norme en vertu de la méthode transitoire rétrospective modifiée à compter du 1^{er} avril 2018.

La Société continue d'évaluer l'incidence de la nouvelle norme sur ses états financiers consolidés. La direction a examiné la nature des contrats de la Société avec ses clients dans ses accords les plus importants sur les produits en vigueur le 31 mars 2018. La Société a cerné les secteurs qui seront particulièrement touchés et continue d'évaluer les répercussions au moment de l'adoption. La direction continuera d'évaluer les autres sources de produits, ainsi que la communication d'information, la transition et les autres répercussions de l'IFRS 15 jusqu'à la date de son adoption.

La nouvelle norme augmentera les exigences en matière de communication de l'information sur les produits, y compris la ventilation des produits et la présentation des produits reportés. La Société examine actuellement les exigences supplémentaires en matière de communication et de présentation de l'information. On s'attend à ce que les produits dans les notes des états financiers soient présentés déduction faite des charges relatives aux lots (contrepartie payable à un client) comparativement à sa présentation brute actuelle. En outre, la Société continuera d'évaluer l'incidence que la nouvelle norme aura sur ses processus, ses systèmes et ses contrôles internes.

IFRS 16, Contrats de location

L'IFRS 16 remplacera l'IAS 17, l'IFRIC 4, la SIC-15 et la SIC-27. L'IFRS 16 vise à prescrire les conventions comptables et les informations à fournir qui sont applicables aux contrats de location, tant pour les preneurs à bail que les bailleurs. La norme établit un nouveau modèle pour la comptabilisation des contrats de location dans lequel tous les contrats de location, autres que les contrats de location à court terme et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, seront comptabilisés en constatant un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2018

[en milliers de dollars]

4. NORMES PUBLIÉES QUI NE SONT PAS ENCORE EN VIGUEUR [suite]

locative. L'actif au titre du droit d'utilisation sera ensuite amorti sur la durée du bail et l'obligation locative sera minorée par chaque paiement de location versé, après comptabilisation en charges d'une partie du paiement de location à titre d'intérêts débiteurs. L'IFRS 16 a été publiée en janvier 2016 et elle entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019, l'application anticipée étant autorisée. La Société évalue actuellement l'incidence de l'IFRS 16 et prévoit d'adopter la nouvelle norme à la date d'entrée en vigueur requise.

5. TRÉSORERIE

La trésorerie est composée des fonds en caisse et des soldes bancaires, déduction faite des chèques en circulation.

	2018	2017
Trésorerie	3 019 \$	2 917 \$
Liquidités soumises à restrictions pour les lots	18 214	18 120
Total de la trésorerie	21 233 \$	21 037 \$

La Société dispose d'un solde de trésorerie de 1 479 \$ [1 101 \$ en 2017] pour financer les portefeuilles des joueurs.

6. COMPTES DÉBITEURS

	2018	2017
Détaillants de loterie	17 443 \$	14 094 \$
Taxes de vente à recevoir	237	426
Autre	4 646	5 170
Total des comptes débiteur	22 326 \$	19 690 \$

Les créances des détaillants de loterie sont recueillies toutes les semaines. La Société a des créances douteuses totalisant 61 \$ [118 \$] en 2017 liées aux créances des détaillants de loterie.

7. STOCKS

	2018	2017
Stock de billets	5 750 \$	6 318 \$
Aliments et boissons	79	76
Restaurants et marchandises	12	26
Total des stocks	5 841 \$	6 420 \$

Au cours de l'exercice, la Société a enregistré une dévalorisation de 1 884 \$ [665 \$ en 2017].

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2018

[en milliers de dollars]

8. BIENS ET ÉQUIPEMENT

	Terrains	Bâtiments	Véhicules	Équipement opérationnel et de jeu	Contrat de location- financement	Améliorations locatives	Pas prêt à l'utilisation	Total
Coût ou évaluation								
Au 31 mars 2016	1 707 \$	19 191 \$	1 904 \$	147 886 \$	5 120 \$	8 482 \$	16 220 \$	200 510 \$
Ajouts	- \$	93 \$	215 \$	519 \$	- \$	9 \$	3 448 \$	4 284 \$
Transferts	- \$	82 \$	- \$	17 629 \$	- \$	11 \$	(17 722) \$	- \$
Cessions	- \$	- \$	(455) \$	(13 502) \$	(5 120) \$	(2) \$	(29) \$	(19 108) \$
Au 31 mars 2017	1 707	19 366	1 664	152 532	-	8 500	1 917	185 686
Ajouts	-	361	46	1 390	-	-	2 594	4 391
Transferts	-	457	38	3 710	-	-	(4 244)	(39)
Cessions	-	(38)	(24)	(6 155)	-	-	-	(6 217)
Au 31 mars 2018	1 707 \$	20 146 \$	1 724 \$	151 477 \$	- \$	8 500 \$	267 \$	183 821 \$
Dépréciation et moins-value :								
Au 31 mars 2016	- \$	8 071 \$	693 \$	72 875 \$	5 120 \$	6 133 \$	-	92 892 \$
Dépréciation pour l'exercice	-	805	288	21 077	-	383	-	22 553
Cessions	-	-	(353)	(13 293)	(5 120)	(2)	-	(18 768)
Au 31 mars 2017	-	8 876	628	80 659	-	6 514	-	96 667
Dépréciation pour l'exercice	-	686	343	20 492	-	331	-	21 852
Cessions	-	(32)	(18)	(6 063)	-	-	-	(6 113)
Au 31 mars 2018	- \$	9 530 \$	953 \$	95 088 \$	- \$	6 845 \$	-	112 416 \$
Valeur comptable nette :								
Au 31 mars 2018	1 707 \$	10 616 \$	771 \$	56 389 \$	- \$	1 655 \$	267 \$	71 405 \$
Au 31 mars 2017	1 707 \$	10 490 \$	1 036 \$	71 873 \$	- \$	1 986 \$	1 917 \$	89 009 \$

Au cours de l'exercice, la Société a mené un examen de la valeur recouvrable des actifs et aucune moins-value n'a été relevée [aucune en 2017].

Au 31 mars 2018, les actifs catégorisés comme n'étant pas prêts à être utilisés étaient composés d'une somme de 95 \$ pour l'équipement de jeu [1 007 \$ en 2017]; de 140 \$ pour le matériel informatique inutilisé [892 \$ en 2017]; de 32 \$ pour les bâtiments et les améliorations locatives inutilisés [18 \$ en 2017]; et de zéro pour les coûts d'emprunt pour le matériel informatique inutilisé [aucun en 2017].

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2018

[en milliers de dollars]

9. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Licences de logiciels	Logiciels	Logiciels de jeu	Contrat de location- financement	Pas prêt à l'utilisation	Total
Coût :						
Au 31 mars 2016	77 501 \$	5 839 \$	21 284 \$	7 128 \$	10 342 \$	122 094 \$
Ajouts	1 777	-	549	-	20 999	23 325
Transferts	5	-	1 074	-	(1 079)	-
Aliénations	(362)	-	(2 977)	(7 128)	-	(10 467)
Au 31 mars 2017	78 921	5 839	19 930	-	30 262	134 952
Ajouts	134	87	15	-	15 896	16 132
Transferts	40 673	45	2 572	-	(43 251)	39
Aliénations	(30 625)	(5 341)	(335)	-	-	(36 301)
Au 31 mars 2018	89 103 \$	630 \$	22 182 \$	- \$	2 907 \$	114 822 \$
Amortissement et moins-value :						
Au 31 mars 2016	43 190 \$	5 234 \$	9 823 \$	6 717 \$	- \$	64 964 \$
Amortissement	6 064	520	3 256	156	-	9 996
Aliénations	(167)	-	(2 977)	(6 873)	-	(10 017)
Au 31 mars 2017	49 087	5 754	10 102	-	-	64 943
Amortissement	6 193	38	3 407	-	-	9 638
Aliénations	(30 610)	(5 340)	(330)	-	-	(36 280)
Au 31 mars 2018	24 670 \$	452 \$	13 179 \$	- \$	- \$	38 301 \$
Valeur comptable nette :						
Au 31 mars 2018	64 433 \$	178 \$	9 003 \$	- \$	2 907 \$	76 521 \$
Au 31 mars 2017	29 834 \$	85 \$	9 828 \$	- \$	30 262 \$	70 009 \$

Ce qui précède comprend les ajouts générés en interne de 2 792 \$ [3 128 \$ en 2017], les transferts de 28 \$ [aucun en 2017] et les aliénations de (68 \$) [aucune en 2017].

Au cours de l'exercice, la Société a mené un examen de la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles, ce qui a donné lieu à la comptabilisation du recouvrement d'une moins-value de zéro [aucune en 2017].

La Société inscrit à l'actif les salaires internes et les frais de déplacement relatifs à la mise en œuvre et à la mise à l'essai de nouvelles solutions logicielles de jeu et de sites Web destinés à la vente de nouveaux produits pour les clients.

Au cours de l'exercice, la Société a incorporé des coûts d'emprunts totalisant 294 \$ [226 \$ en 2017] dans une fourchette de 2,15 % à 2,65 % [2,2 % en 2017].

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2018

[en milliers de dollars]

10. MARGE DE CRÉDIT

La Société dispose d'une marge de crédit de 60 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel moins 0,55 %, qui exige une commission d'attente sur la partie quotidienne non utilisée de la facilité de crédit à un taux de 0,09 % par année.

Une somme de 278 \$ [440 \$ en 2017] liée à la marge de crédit est comprise dans les intérêts débiteurs.

11. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2018	2017
Dettes fournisseurs et charges à payer	15 486 \$	16 367 \$
Salaires exigibles	3 491	3 961
Taxe de vente exigible	4 413	4 995
Provision pour mise hors service d'actifs	1	1
Joueurs à payer	1 114	903
Total des comptes créditeurs et charges à payer	24 505 \$	26 227 \$

12. PASSIFS POUR LOTS NON RÉCLAMÉS

	2018	2017
Lots non réclamés		
Lots actuels	18 214 \$	18 120 \$
Fonds spécial pour lots	-	-
	18 214 \$	18 120 \$

	2018	2017
Fonds spécial pour lots		
Solde en début d'exercice	- \$	2 \$
Lots non réclamés après expiration pendant l'exercice	3 944	5 810
Paiements des lots	(3 944)	(5 812)
Solde en fin d'exercice	- \$	- \$

Les lots non réclamés des jeux de loterie régionaux sont conservés dans un fonds pour lots pendant 12 mois à compter de la date annoncée du début du tirage et les paris sportifs sont conservés dans un fonds pour lots pendant 744 jours à compter de la date d'achat du billet. Les lots non réclamés après leurs périodes respectives sont transférés à un fonds spécial pour lots et sont enregistrés à titre de réduction des charges relatives aux lots ou sont utilisés pour des tirages subséquents. Les lots pour les jeux de loterie nationaux sont financés par la Société de la loterie interprovinciale, à l'exception des lots de certains billets gratuits, qui sont payés à même le fonds général pour lots lorsque les dépenses correspondantes sont engagées.

Les lots des billets Gagnez à la Gratouille n'ont pas de période d'expiration. Selon les données historiques, la Société a déterminé qu'un nombre minimal de lots est réclamé au-delà de 36 mois après la date de lancement du jeu. Tous les lots non réclamés des jeux de loterie Gagnez à la Gratouille sont conservés dans un fonds pour lots pendant 36 mois

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2018

[en milliers de dollars]

12. PASSIFS POUR LOTS NON RÉCLAMÉS [suite]

à compter de la date de lancement du jeu. Les lots non réclamés après la période de réclamation de 36 mois sont transférés à un fonds spécial pour lots et sont enregistrés à titre de réduction des charges liées aux lots ou sont utilisés pour les lots de tirages subséquents. Les lots non réclamés des jeux nationaux sont administrés par la Société de la loterie interprovinciale.

13. MONTANT À PAYER AUX ACTIONNAIRES OU À RECEVOIR DE LEUR PART

La somme de la dette envers les actionnaires ou de la créance sur ces derniers se rapporte au bénéfice réalisé pour l'exercice, mais pas encore versé (reçu).

	2018				
	Bénéfice réalisé	Bénéfice retenu	Bénéfice distribué	Bénéfice versé	Bénéfice à payer
Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick	128 666 \$	3 743 \$	124 923 \$	122 330 \$	2 593 \$
Province de Terre-Neuve-et-Labrador	133 774	3 690	130 084	128 381	1 703
Société des jeux de la Nouvelle-Écosse	137 981	4 764	133 217	131 197	2 020
Prince Edward Island Lotteries Commission	18 779	1 898	16 881	16 602	279
	419 200 \$	14 095 \$	405 105 \$	398 510 \$	6 595 \$

	2017				
	Bénéfice réalisé	Bénéfice retenu	Bénéfice distribué	Bénéfice versé	Bénéfice à payer
Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick	128 229 \$	3 743 \$	124 486 \$	121 124 \$	3 362 \$
Province de Terre-Neuve-et-Labrador	138 884	3 690	135 194	132 658	2 536
Société des loteries et des jeux de la Nouvelle-Écosse	136 964	4 764	132 200	128 987	3 213
Prince Edward Island Lotteries Commission	17 944	1 898	16 046	15 578	468
	422 021 \$	14 095 \$	407 926 \$	398 347 \$	9 579 \$

Le bénéfice réalisé est fondé sur les activités de loterie et ne comprend pas le résultat net des filiales.

Depuis 2007, la Société effectue des paiements supplémentaires au régime de retraite pour réduire le déficit de solvabilité du régime. Les paiements supplémentaires étaient financés par la Société grâce à la dette puisque la Société ne conserve pas de bénéfices non répartis. La Société a commencé à retenir une partie de la distribution mensuelle des bénéfices aux actionnaires en 2014 pour financer les paiements supplémentaires. Les retenues sont prévues jusqu'en 2019, année pendant laquelle le déficit de solvabilité du régime devrait être éliminé et les paiements supplémentaires, arrêtés.

Les retenues pour le déficit sont réparties entre les actionnaires selon la charge de retraite attribuée sur une base provinciale pendant la période allant de 2007 à 2010 afin de correspondre à la période au cours de laquelle le déficit a été constaté. Pendant l'exercice financier se terminant le 31 mars 2018, la Société a retenu un bénéfice de 14 095 \$ [14 095 \$ en 2017].

Le 14 novembre 2016, la Société a déposé un appel auprès de la Cour canadienne de l'impôt à l'égard des avis d'imposition reçus de l'Agence du revenu du Canada (ci-après l'« ARC ») pour la TVH touchant les activités des terminaux de loterie vidéo sur les réserves des Premières Nations en Nouvelle-Écosse. L'imposition totalisant 29 668 \$ a été payée, couvrant les périodes allant de juin 2009 à juillet 2013. La Société a autoévalué la TVH pour les

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2018

[en milliers de dollars]

13. MONTANT À PAYER AUX ACTIONNAIRES OU À RECEVOIR DE LEUR PART [suite]

périodes depuis août 2013 et a versé les paiements mensuels à l'ARC. Au 31 mars 2018, les sommes supplémentaires autoévaluées totalisaient 31 806 \$ [23 796 \$ en 2017]. Toutes les sommes versées à l'ARC ont été remboursées à la Société par la Société des jeux de la Nouvelle-Écosse. Si la Société a gain de cause, elle récupérera la totalité des sommes versées à l'ARC et fera un paiement correspondant à la Société des jeux de la Nouvelle-Écosse. Actuellement, il est impossible de déterminer le résultat.

14. DETTE À LONG TERME

	2018	2017
Prêt bancaire à terme, amorti sur 10 ans, portant intérêt à un taux variable basé sur les acceptations bancaires à 30 jours, couvert par un échange de taux d'intérêt fixe portant intérêt à 1,98 %, venant à échéance en juillet 2026.	77 647 \$	85 925 \$
Prêt bancaire à terme, amorti sur 84 mois, portant intérêt à un taux variable basé sur les acceptations bancaires à 30 jours, couvert par des échanges de taux d'intérêt fixe portant intérêt à 1,94 %, venant à échéance en décembre 2019.	28 930	44 974
Prêt bancaire à terme, amorti sur 20 ans, portant intérêt à un taux variable basé sur les acceptations bancaires à 30 jours, couvert par un échange de taux d'intérêt fixe portant intérêt à 5,13 %, venant à échéance en août 2016 et refinancé avec un échange de taux d'intérêt fixe portant intérêt à 3,14 %, commençant en août 2016 et venant à échéance en août 2026.	7 337	8 067
Acceptation bancaire, venant à échéance le 4 juin 2018, portant intérêt à 2,27 %.	20 000	
Acceptation bancaire, venant à échéance le 5 juin 2017, portant intérêt à 1,54 %.		20 000
Prêt bancaire à terme, amorti sur 186 mois, portant intérêt à un taux fixe de 3,50 %, venant à échéance en novembre 2018	432	448
	134 346	159 414
Tranche des dettes à long terme échéant à moins d'un an	45 617	45 067
	88 729 \$	114 347 \$

La dette à long terme est réduite par des versements mensuels établis. Les paiements au cours des 12 prochains mois sont communiqués dans la tranche actuelle de la dette à long terme.

Les échéances regroupées de la dette à long terme pour chacune des cinq années après le 31 mars 2018 sont environ les suivantes : 45 617 \$ en 2019, 22 359 \$ en 2020, 9 617 \$ en 2021, 9 830 \$ en 2022 et 10 048 \$ en 2023.

Les intérêts débiteurs comprennent une somme de 2 858 \$ [2 868 \$ en 2017] liée la dette à long terme.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2018

[en milliers de dollars]

14. DETTE À LONG TERME [suite]

La Société dispose d'une clause restrictive limitant les paiements en espèces aux actionnaires à une somme égale ou inférieure au bénéfice réalisé. La Société respecte cette clause restrictive. Aucun actif n'a été donné en garantie comme sûreté pour la dette susmentionnée.

15. COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE

Dérivés non désignés comme instruments de couverture

La Société n'emploie pas de contrats dérivés pour gérer les expositions au risque lié aux opérations.

Couvertures de flux de trésorerie

La Société détient trois prêts bancaires à terme portant intérêt à des taux variables sur acceptations bancaires à 30 jours, couverts par des échanges de taux d'intérêt fixe. L'échange de taux d'intérêt comporte les mêmes modalités que l'entente de prêt afin de réaliser une situation de couverture efficace et, par conséquent, il ne devrait pas y avoir d'incidence sur l'état consolidé des résultats. Il n'y a pas eu d'opération très probable pour laquelle la comptabilité de couverture a été réclamée ni aucun élément important de couverture inefficace nécessitant la comptabilisation dans l'état consolidé des résultats.

Pendant l'exercice financier se terminant le 31 mars 2018, la Société a enregistré la juste valeur de ses couvertures de flux de trésorerie à titre d'actif à long terme de 2 633 \$ [passif de 667 \$ en 2017], tandis que la partie efficace du dérivé de couverture a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Prestations de pension

La Société participe à un régime de retraite contributif à prestations déterminées interentreprises. Les prestations du régime de retraite sont fondées sur les états de service des employés et la moyenne des 60 mois consécutifs de gains annuels ouvrant droit à pension les plus élevés avant la cessation d'emploi ou la retraite. La part de la Société aux actifs du régime interentreprises et l'obligation connexe au titre des prestations constituées ont été évaluées de manière actuarielle pour les besoins de la comptabilité le 31 mars 2018 à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et des meilleures estimations de la direction sur le rendement prévu du régime, les hausses de salaire et l'âge de la retraite des employés. La juste valeur des actifs du régime est divisée en deux catégories : 57 % d'actions ordinaires [2017 – 57 %] et 43 % de valeurs à revenu fixe [2017 – 43 %].

Le régime principal est financé par les cotisations des employeurs participants et des membres du régime, y compris la Société. Puisqu'il s'agit d'un régime interentreprises, les obligations et les actifs ne sont pas séparés par employeur. Tous les actifs du régime principal sont accessibles pour couvrir toutes les obligations du régime principal. La part de la Société aux actifs du régime principal est de 91,1 %, en fonction de la part de la Société aux passifs du régime principal par rapport au total des passifs du régime principal au 31 mars 2017, date de la dernière évaluation actuarielle.

En plus du régime principal, on compte deux régimes complémentaires : un régime de retraite complémentaire à l'intention de la haute direction et un régime de retraite complémentaire à l'intention des employés. Ces régimes offrent des prestations de retraite supplémentaires à certains participants du régime. Les deux régimes complémentaires sont des mécanismes de pension sans capitalisation.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2018

[en milliers de dollars]

16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS [suite]

La plus récente évaluation actuarielle aux fins de financement a été réalisée le 31 mars 2017 par Mercer, un cabinet d'actuaire conseil. Malgré le surplus de 75 600 \$ sur une base de permanence, les résultats de l'évaluation ont montré un déficit de solvabilité de 12 900 \$ pour l'ensemble du régime. Aux termes de la *Loi*, la Société versera sa part des paiements spéciaux, soit 5 013 \$ en moyenne par année, au régime en plus de la cotisation de l'employeur pour le coût des services au cours de la période. La prochaine évaluation actuarielle sera réalisée le 31 mars 2020. La somme supplémentaire versée pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2018 était de 5 250 \$ [11 765 \$ en 2017].

Autres avantages postérieurs à l'emploi

La Société parraine aussi les avantages postérieurs à l'emploi qui suivent :

1. Prestations complémentaires pour soins médicaux et dentaires
2. Assurance-vie et retraites complémentaires ponctuelles

La plus récente évaluation actuarielle des passifs au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi a été réalisée le 31 mars 2018, et ces résultats ont été projetés au 31 mars 2018. Les rapports actuariels sont préparés selon les projections des niveaux de rémunération des employés au moment de la retraite et des coûts futurs des soins de santé en fonction des meilleures estimations de la direction.

Congés de maladie

La Société permet à ses employés d'accumuler les jours de congé de maladie inutilisés qu'ils peuvent utiliser au cours de périodes annuelles ultérieures. La Société a provisionné les jours de congé de maladie inutilisés accumulés pour lesquels des données empiriques sur l'utilisation de ces jours et les sorties de trésorerie futures en découlant sont probables. Les coûts individuels d'un jour de congé de maladie comprennent tous les coûts salariaux annuels de l'employé respectif divisés par le nombre moyen de jours d'emploi par année. Une provision totalisant 771 \$ [721 \$ en 2017] est inscrite et fait partie des autres avantages postérieurs à l'emploi.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2018

[en milliers de dollars]

16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS [suite]

Voici les renseignements sur les avantages sociaux futurs regroupés de la Société au 31 mars :

	Régime de retraite à prestations déterminées - Cotisations de la Société		Autres avantages postérieurs à l'emploi (non financés)	
	2018	2017	2018	2017
Changement apporté à l'obligation au titre des prestations constituées				
Solde en début d'exercice	172 127 \$	161 066 \$	14 447 \$	12 283 \$
Coût des services au cours de la période [part de l'employeur]	4 890	4 926	892	781
Intérêts débiteurs	6 615	6 315	558	487
Flux de trésorerie				
Prestations versées	(6 821)	(4 715)	(277)	(217)
Cotisations des employés	2 445	2 407	-	-
Autres événements importants				
Cotisations des employés versées pour acheter des services passés	17	431	-	-
Réévaluations				
Incidence des modifications apportées aux hypothèses démographiques	34	6 883	(1 510)	841
Incidence des modifications apportées aux hypothèses financières	7 994	(4 668)	368	272
Incidence des ajustements liés à l'expérience	1 047	(518)	(1 396)	-
Solde en fin d'exercice	188 348 \$	172 127 \$	13 082 \$	14 447 \$
Modification de la juste valeur des actifs du régime				
Solde en début d'exercice	204 656 \$	171 981 \$	- \$	- \$
Produit d'intérêts	8 056	7 121	-	-
Rendement des actifs du régime [à l'exception du produit d'intérêts]	6 045	13 045	-	-
Flux de trésorerie				
Cotisations de l'employeur	8 214	14 706	277	217
Cotisations des employés	2 445	2 407	-	-
Prestations versées	(6 821)	(4 715)	(277)	(217)
Frais d'administration engagés par les actifs du régime	-	(320)	-	-
Autres événements importants				
Cotisations des employés versées pour acheter des services passés	17	431	-	-
Solde en fin d'exercice	222 612 \$	204 656 \$	- \$	- \$
Sommes constatées dans le bilan consolidé				
Obligation au titre des prestations constituées	188 348 \$	172 127 \$	13 082 \$	14 447 \$
Juste valeur des actifs du régime	222 612	204 656	-	-
Situation de capitalisation	(34 264)	(32 529)	13 082	14 447
Passif net (actif)	(34 264) \$	(32 529) \$	13 082 \$	14 447 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2018

[en milliers de dollars]

16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS [suite]

	Régime de retraite à prestations déterminées - Cotisations de la Société		Autres avantages postérieurs à l'emploi (non financés)	
	2018	2017	2018	2017
Composantes du coût des prestations constituées				
Coût des services				
Coût des services au cours de la période	4 890 \$	4 926 \$	892 \$	781 \$
Total du coût des services	4 890	4 926	892	781
Coût financier net				
Intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations constituées	6 615	6 315	558	487
Produit d'intérêts sur les actifs du régime	(8 056)	(7 121)	-	-
Total du coût financier net	(1 441)	(806)	558	487
Frais d'administration sur les taxes	-	320	-	-
Coût des prestations constituées compris dans l'état des résultats	3 449	4 440	1 450	1 268
Réévaluations				
Incidence des modifications apportées aux hypothèses démographiques	34	6 883	(1 510)	841
Incidence des modifications apportées aux hypothèses financières	7 994	(4 668)	368	272
Incidence des ajustements liés à l'expérience	1 047	(518)	(1 396)	-
[Rendement] perte sur les actifs du régime [à l'exception du produit d'intérêts]	(6 045) \$	(13 045)	-	-
Total des réévaluations comprises dans les autres éléments du résultat global	3 030	(11 348)	(2 538)	1 113
Total du coût des prestations constituées constaté dans l'état des résultats et les autres éléments du résultat global	6 479 \$	(6 908) \$	(1 088) \$	2 381 \$
Rapprochement du passif (actif) net des prestations déterminées				
Passif (actif) net des prestations déterminées au début de l'exercice	(32 529) \$	(10 915) \$	14 447 \$	12 283 \$
Coût des prestations définies compris dans l'état des résultats	3 449	4 440	1 450	1 268
Total des cours historiques compris dans les autres éléments du résultat global	3 030	(11 348)	(2 538)	1 113
Flux de trésorerie				
Cotisations de l'employeur	(8 214)	(14 706)	(277)	(217)
Passif (actif) net des prestations déterminées à la fin de l'exercice	(34 264) \$	(32 529) \$	13 082 \$	14 447 \$
Hypothèses importantes				
Obligation au titre des prestations				
Taux d'actualisation	3.65%	3.90%	3.65%	3.90%
Taux d'augmentation de la rémunération	2.25%	2.25%	-	-
Taux d'inflation des prix	1.75%	1.75%	-	-
Taux de relèvement de rente (services après le 1 ^{er} juillet 2013)	0.88%	0.88%	-	-
Taux de relèvement de rente (services avant le 1 ^{er} juillet 2013)	1.75%	1.75%	-	-
Taux tendanciels immédiats des coûts des soins de santé	-	-	3.30%	3.27%
Coût des prestations déterminées				
Taux d'actualisation	3.90%	4.00%	3.90%	4.00%
Taux d'augmentation de la rémunération	2.25%	3.00%	-	-
Taux d'inflation des prix	1.75%	1.75%	-	-
Taux de relèvement de rente (services après le 1 ^{er} juillet 2013)	0.88%	0.88%	-	-
Taux de relèvement de rente (services avant le 1 ^{er} juillet 2013)	1.75%	1.75%	-	-
Taux tendanciels immédiats des coûts des soins de santé	-	-	3.27%	4.08%

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2018

[en milliers de dollars]

16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS [suite]

Le tableau suivant montre la vulnérabilité de la Société à un changement raisonnable éventuel dans les hypothèses importantes utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées :

	Variation du taux d'actualisation	Régime de retraite à prestations déterminées - Cotisations de la Société		Autres avantages postérieurs à l'emploi (non financés)	
		Durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations constituées	2018	Durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations constituées	2018
Incidence sur l'obligation nette au titre des prestations constituées	+ 0,5 %	17.15 years	172 872 \$	19.46 years	11 869 \$
Incidence sur l'obligation nette au titre des prestations constituées	- 0,5 %	17.37 years	205 440 \$	20.29 years	14 478 \$
	Variation du taux d'inflation		2018		2018
Incidence sur l'obligation nette au titre des prestations constituées	+ 0,5 %		199 621 \$		N/A
Incidence sur l'obligation nette au titre des prestations constituées	- 0,5 %		177 593 \$		N/A
	Variation de la mortalité		2018		2018
Incidence sur l'obligation nette au titre des prestations constituées	Recul de - 1 an		191 861 \$		13 411 \$
Incidence sur l'obligation nette au titre des prestations constituées	Recul de + 1 an		184 224 \$		12 751 \$
	Variation du taux tendanciel des coûts des soins de santé		2018		2018
Incidence sur l'obligation nette au titre des prestations constituées	+ 1,0 %		N/A		15 968 \$
Incidence sur l'obligation nette au titre des prestations constituées	- 1,0 %		N/A		10 863 \$

Les analyses de sensibilité ci-dessus ont été déterminées selon une méthode qui extrapole l'incidence de l'obligation nette au titre des prestations constituées au 31 mars 2018 en tant que changements raisonnables aux principales hypothèses.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2018

[en milliers de dollars]

17. PROVISIONS

Mise hors service

La Société enregistre la juste valeur d'une provision pour mise hors service au cours de l'exercice pendant lequel elle a été engagée et peut être raisonnablement estimée. Cette provision est associée à la mise hors service d'actifs corporels à long terme qui résulte de l'acquisition, de la construction, du développement ou de l'usage normal de ces actifs. La Société constate aussi un actif correspondant qui est amorti sur la vie de l'actif. Les provisions pour mise hors service sont catégorisées comme étant courantes si la durée de vie utile arrive à échéance au cours du prochain exercice et comme un actif à long terme si les durées de vie utile dépassent le prochain exercice. Les provisions inscrites pour l'équipement de jeu équivalent à une somme de 676 \$ [675 \$ en 2017]. La provision est catégorisée comme une dette courante de 1 \$ [1 \$ en 2017] et un passif à long terme de 675 \$ [674 \$ en 2017].

18. CAPITAL SOCIAL

Une action ordinaire a été autorisée et émise à chacune des provinces ou à leur agence lors de la constitution pour une contrepartie en trésorerie équivalente à cent dollars par action.

19. VERSEMENTS AU GOUVERNEMENT DU CANADA

La Société, en tant qu'organisme régional de marketing de la Société de la loterie interprovinciale, remet sa part provinciale des versements ci-dessus à la Société de la loterie interprovinciale. Le paiement est inclus dans l'état consolidé des résultats comme déduction du bénéfice, et a été imputé aux provinces membres de la Société selon leur revenu disponible, comme suit :

	2018	2017
Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick	1 419 \$	1 390 \$
Province de Terre-Neuve-et-Labrador	1 130	1 142
Société des loteries et des jeux de la Nouvelle-Écosse	1 750	1 749
Prince Edward Island Lotteries Commission	269	262
	4 568 \$	4 543 \$

20. TAXES

En remplacement de la perception de la TVH sur la vente de billets de loterie aux consommateurs, la TPS/TVH payée sur les produits et services acquis liés aux activités de jeu ne peut être recouvrée et est comptabilisée à titre de charge d'impôts. Ces biens et services sont assujettis au taux de la TVH appliqué une seconde fois pour le versement au gouvernement fédéral, inscrit comme charge d'impôts.

	2018	2017
Taxe de vente harmonisée (TVH)	47 714 \$	47 899 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2018

[en milliers de dollars]

21. ENGAGEMENTS**Contrats de location-exploitation**

La Société s'engage à payer la location du matériel et des lieux qu'occupe son siège social, ainsi que les locaux occupés en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador et à l'Île-du-Prince-Édouard. Ces contrats ont une durée allant de un à douze ans et ils se terminent pendant la période de 2019 à 2029. Certains des contrats pour le siège social et l'immobilier fonctionnel comprennent des options de renouvellement. Les paiements annuels minimaux futurs pour la location au cours des cinq prochaines années sont les suivants : 4 605 \$ en 2019, 4 342 \$ en 2020, 4 273 \$ en 2021, 4 238 \$ en 2022 et 3 593 \$ en 2023. Les paiements de location futurs exigibles après la période de cinq années totalisent 14 224 \$.

Autres engagements

La Société a conclu plusieurs ententes pour des services d'infrastructure, d'application et de projets. Les paiements annuels minimaux au cours des cinq prochaines années sont les suivants : 15 186 \$ en 2019, 13 259 \$ en 2020, 6 751 \$ en 2021, 2 731 \$ en 2022 et 1 146 \$ en 2023.

22. VARIATION NETTE DES COMPOSANTS HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT

	2018	2017
Diminution (augmentation)		
Comptes débiteurs	(2 636) \$	(1 778) \$
Frais payés d'avance et dépôts	5 979	(4 464)
Stocks	579	(244)
	3 922 \$	(6 486) \$
Augmentation (diminution)		
Comptes créditeurs et charges à payer	(1 722) \$	(10 783) \$
Produits reportés	(435)	(1 221)
Passifs pour lots non réclamés	94	(1 432)
Dette envers les actionnaires	(2 984)	6 581
	(5 047) \$	(6 855) \$
Variations nettes	(1 125) \$	(13 341) \$

23. OPÉRATIONS AVEC APPARENTÉS**Opérations avec le personnel de direction clé**

Le personnel de direction clé [cadres d'entreprise] reçoit une rémunération sous forme d'avantages sociaux à court terme et d'avantages postérieurs au départ à la retraite. La rémunération pour le personnel de direction clé pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 s'élève à 2 202 \$ [2 193 \$ en 2017], ce qui comprend des prestations de retraite de 143 \$ [139 \$ en 2017].

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2018

[en milliers de dollars]

23. OPÉRATIONS AVEC APPARENTÉS [suite]

Autres opérations avec apparentés

La Société est apparentée à ses actionnaires : la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick, la Province de Terre-Neuve-et-Labrador, la Société des jeux de la Nouvelle-Écosse et la Prince Edward Island Lotteries Commission.

La Société détient 100 % des titres de capitaux propres d'Atlantic Gaming Equipment Limited et de 7865813 Canada Inc. L'ensemble des soldes, des opérations, des produits et des charges et du bénéfice et des pertes survenant au sein de la Société, y compris les dividendes tirés d'opérations effectuées au sein de la Société, est entièrement éliminé.

24. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur et valeurs comptables

La juste valeur des instruments financiers correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument pourrait être échangé dans le cadre d'une opération effectuée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

Les instruments financiers qui sont évalués après la comptabilisation initiale à la juste valeur sont regroupés en niveaux 1 à 3, selon la mesure dans laquelle la juste valeur est observable :

- Les évaluations de la juste valeur de niveau 1 sont celles qui sont tirées des cours du marché [non ajustés] sur les marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
- Les évaluations de la juste valeur de niveau 2 sont celles qui sont tirées de données autres que les cours du marché compris dans le niveau 1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement [c.-à-d. les cours] ou indirectement [c.-à-d. découlant des cours].
- Les évaluations de la juste valeur de niveau 3 sont celles qui découlent des techniques d'évaluation comprenant des données pour l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur les données observables du marché [données non observables].

Les tableaux suivants présentent la décomposition des évaluations de la juste valeur des instruments financiers constatés à la juste valeur dans le bilan consolidé.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2018

[en milliers de dollars]

24. INSTRUMENTS FINANCIERS [suite]

	2018			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs financiers				
Dérivés désignés comme instruments de couverture				
dans une couverture efficace	- \$	2 633 \$	- \$	2 633 \$
Total des actifs financiers	- \$	2 633 \$	- \$	2 633 \$
	2017			Total
	Level 1	Level 2	Level 3	
Passif financier				
Dérivés désignés comme instruments de couverture				
dans une couverture efficace	- \$	667 \$	- \$	667 \$
Passif financier total	- \$	667 \$	- \$	667 \$

La juste valeur des liquidités, des liquidités soumises à restrictions pour les lots, des comptes débiteurs, des montants à payer aux actionnaires ou à recevoir de leur part, de la marge de crédit, des comptes créditeurs et des charges à payer et des passifs pour les lots non réclamés s'approche de leur valeur comptable en raison principalement des échéances à court terme de ces instruments.

La Société a conclu un instrument financier dérivé avec une institution financière dotée d'une notation de la catégorie investissement. Les échanges de taux d'intérêt sont les seuls dérivés évalués à l'aide d'une technique d'évaluation comprenant des entrées observables du marché. La technique d'évaluation appliquée est un modèle d'évaluation des échanges utilisant les calculs de la valeur actuelle. Les modèles intègrent diverses données, dont la qualité de crédit des parties contractantes et les courbes des taux d'intérêt. Puisque les dérivés sont évalués à leur juste valeur conformément à l'IAS 39, la valeur comptable enregistrée à la date du bilan consolidé équivaut à la juste valeur de l'instrument financier.

25. GESTION DU CAPITAL

La Société ne conserve aucun profit. Le bénéfice net, déduction faite des sommes contractuelles dues au gouvernement du Canada, est retourné à la province de Terre-Neuve-et-Labrador, à la province de l'Île-du-Prince-Édouard, à la province de la Nouvelle-Écosse et à la province du Nouveau-Brunswick.

La politique de la Société est de conserver une structure qui lui permet de disposer de suffisamment de liquidités pour respecter à la fois les exigences opérationnelles et les paiements aux provinces. Le bénéfice de la Société est distribué deux fois par mois à chaque actionnaire.

En raison de la fluctuation des besoins de trésorerie et pour réduire au minimum le risque du marché, la Société conserve un niveau élevé de liquidités et dispose d'une marge de crédit. Les actifs de la Société sont financés par des emprunts sous forme de prêts bancaires à terme et une marge de crédit.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2018

[en milliers de dollars]

Il incombe au conseil d'administration de superviser la direction et de surveiller ses politiques relatives aux questions de gestion des finances et des risques.

La Société n'a pas apporté de changements à son approche en matière de gestion du capital au cours de l'année.

26. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La Société est exposée au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque du marché en raison de son utilisation des instruments financiers. Cette note présente l'information sur l'exposition de la Société à chacun de ces risques ainsi que ses objectifs, ses politiques et ses procédures pour les évaluer et les gérer.

Cadre de gestion des risques

Le conseil d'administration assume la responsabilité générale de la création et de la supervision du cadre de gestion des risques de la Société. Le conseil d'administration a créé le comité de vérification, qui est responsable de la mise au point et de la surveillance des politiques de gestion des risques de la Société. Le comité de vérification rend périodiquement des comptes au conseil d'administration sur ses activités. Les politiques de gestion des risques de la Société sont créées pour cerner et analyser les risques auxquels la Société est confrontée, pour fixer les limites et les contrôles appropriés en matière de risque, et pour surveiller les risques et le respect des limites. Les politiques et les systèmes de gestion des risques sont examinés périodiquement pour tenir compte des changements de la conjoncture et des activités de la Société. La Société, par l'entremise de ses normes et procédures en matière de formation et de gestion, vise à créer un environnement de contrôle discipliné et constructif au sein duquel tous les employés comprennent leurs rôles et obligations.

Le comité de vérification supervise la manière dont la direction surveille la conformité aux politiques et procédures de gestion des risques de la Société et examine la pertinence du cadre de gestion des risques en ce qui a trait aux risques auxquels la Société fait face. La vérification interne vient en aide au comité de vérification dans son rôle de surveillance. La vérification interne entreprend des examens périodiques et ponctuels des contrôles et des procédures en matière de gestion des risques, dont les résultats sont communiqués au comité de vérification.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un contrat ne respecte pas ses obligations dans le cadre de l'instrument financier ou du contrat du client, entraînant une perte financière. La Société est assujettie au risque de crédit en raison de la nature de ses activités dans le cadre desquelles les partenaires détaillants recueillent les recettes de la Société.

Le risque est géré grâce à la collecte fréquente des recettes et aux mesures de contrôle visant à retirer les fonds des comptes bancaires des détaillants et à la conservation des dépôts de garantie lorsque le risque individuel est évalué comme étant élevé. La Société n'est pas très exposée au risque que représente un détaillant ou un fournisseur de services en particulier et elle a appliqué des pratiques normalisées en matière de crédit, ce qui limite l'exposition de la Société au risque de crédit. Le risque maximum auquel la Société serait exposée est de 78 \$ et le solde moyen impayé de tout point de vente au détail est d'environ 4 \$. Le solde des créances est de 35 \$ au-delà de 90 jours. En raison du risque limité et contrôlé, aucune provision n'est établie pour une créance irrécouvrable.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2018

[en milliers de dollars]

26. GESTION DES RISQUES FINANCIERS [suite]

La Société n'est pas exposée au risque de crédit pour les ventes de jeux de hasard sur Internet puisque ces ventes sont effectuées par carte de crédit, carte de débit, paiement de facture en ligne ou achats par l'entremise de Monnaie-Web où les clients paient avant les opérations.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières quand elles deviennent exigibles.

Afin de gérer les exigences relatives au flux de trésorerie, la Société dispose d'une marge de crédit d'où elle peut emprunter jusqu'à 60 000 \$. Le financement à court terme n'est pas garanti et l'intérêt est payable au taux préférentiel moins 0,55 %, plus une commission d'attente sur la partie quotidienne non utilisée de la facilité de crédit à un taux de 0,09 % par année.

La division des finances de la Société gère le risque de liquidité en prévoyant et en évaluant les exigences relatives au flux de trésorerie sur une base de permanence, ainsi qu'en planifiant la liquidité à court terme grâce aux échéances des investissements choisis pour garantir l'accessibilité de fonds suffisants pour respecter les obligations financières de la Société.

Les valeurs comptables des passifs financiers s'approchent de leur juste valeur en raison des périodes plutôt courtes de l'échéance de ces éléments, ou parce qu'ils sont payables sur demande. Le tableau ci-dessous résume le profil des échéances des passifs financiers de la Société selon leurs paiements contractuels non actualisés.

Échéance	Sur demande	Moins de 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	De 5 à 10 ans
Marge de crédit	16 197 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Comptes créditeurs et charges à payer	-	24 505	-	-	-
Passifs pour lots non réclamés	-	18 214	-	-	-
Dette	-	45 617	31 976	30 149	26 604
Autres passifs à long terme	-	-	219	422	34
	16 197 \$	88 336 \$	32 195 \$	30 571 \$	26 638 \$

Risque du marché

Le risque du marché s'entend du risque que des variations des prix du marché aient une incidence sur la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier. Le risque du marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix.

Risque de change

La Société est exposée au risque de change [ou au risque de taux de change] puisqu'elle règle certaines obligations en devises [principalement en USD et en GBP]. Les profits et pertes attribuables aux variations des taux de change sont réduits au minimum par le règlement des obligations à l'étranger le plus rapidement possible. Les opérations en devise sont minimales et la Société n'est donc pas touchée de manière importante par le risque de change.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2018

[en milliers de dollars]

26. GESTION DES RISQUES FINANCIERS [suite]

Risque de taux d'intérêt

La division des finances de la Société gère le risque de taux d'intérêt en prévoyant et en évaluant les besoins courants en matière de flux de trésorerie sur une base de permanence et en acquérant des dettes à taux fixe (couvertures) pour financer les projets à long terme. La Société est continuellement exposée au risque de taux d'intérêt par sa marge de crédit qui est soumise à des frais d'intérêt au taux préférentiel moins 0,55 % et qui exige une commission d'attente sur la partie quotidienne non utilisée de la facilité de crédit à un taux de 0,09 % par année. Les variations du taux préférentiel de plus ou moins 1 % pourraient avoir une incidence sur le bénéfice net annuel de la Société de l'ordre de 162 \$ [115 \$ en 2017] selon le solde de la marge de crédit au 31 mars 2018.

Autres risques liés au prix du marché

La Société offre les produits de loterie de la marque Pro•Ligne sur le marché. Elle gère les risques associés à ces produits de la façon suivante :

- elle définit la probabilité de chaque événement à court terme avant l'événement réel;
- elle établit des seuils pour les passifs des ventes par événement, par groupe d'événements, par détaillant et par joueur;
- elle publie les conditions et les énoncés sur la structure des lots sur le site www.alc.ca.

La Société peut effacer les ventes de n'importe quel jeu en tout temps lorsqu'un passif s'avère préoccupant.